



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRAND-CHAMP
12 Rue des Hortensias
56390 GRAND-CHAMP
Tél. : 02 97.66.75.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille vingt-deux, le 13 juillet, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, également convoqué le 07 juillet 2022, s'est réuni à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence M. Yves BLEUNVEN, Maire

Présents : M. Yves BLEUNVEN, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Françoise CONFUCIUS

Absents : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON (pouvoir à M. Yves BLEUNVEN), M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, M. Amédé GUEGAN (pouvoir à Mme Michelle LE PETIT), Mme Odile CAUDAL, Mme Catherine COUGOULAT, Mme Valérie ONNO

Nombre de Conseillers en exercice : 17

➔ **Bordereau n°1 / Délibération N° 2022-CA13JUIL-26**

Présents : 9 – Pouvoirs : 2 – Votants : 11

➔ **Bordereau n°2**

Présents : 8 – Pouvoirs : 2 – Votants : 10

➔ **Bordereau n°3 / Délibération N° 2022-CA13JUIL-27**

Présents : 9 – Pouvoirs : 2 – Votants : 11

Monsieur le Président propose la candidature de Mme Françoise CONFUCIUS en qualité de secrétaire de séance. À l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve cette désignation.

Bordereau n° 01

Délibération N°2022-CA13JUIL-26 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 02 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Bordereau n° 02

CCAS : avenant au bail commercial avec la SARL ALDIAGO « Chez Charly – Comptoir et Cave »
Rapporteur : Monsieur le Président

Intéressé par l'affaire, M. Vincent COQUET a quitté la séance pour la présentation et le vote du bordereau. Le quorum, pour le bordereau n°2, n'étant alors plus atteint, celui-ci sera représenté en prochaine séance.

Bordereau n° 03**Délibération N°2022-CA13JUIL-27:****CCAS : Décision modificative n°2022-02****Rapporteur : Monsieur le Président**

Monsieur Yves BLEUNVEN, Président du CCAS de Grand-Champ, informe les membres du Conseil d'Administration que les crédits doivent être modifiés en investissement et en fonctionnement.

1. Lors du vote du BP 2022 du CCAS, le 30 mars 2022, les dépenses d'investissement liées à l'aménagement du bâtiment rue Saint Yves avaient été votées.

Ces travaux, réalisés en grande partie en régie, avaient été imputés en investissement au compte 2314.

Cependant, la trésorerie nous a informé que l'achat de matériel dans le cadre des travaux en régie devait être crédité sur la section de fonctionnement au compte 60632. Il est donc proposé d'y inscrire 13 000,00 €. L'équilibre se fait par une augmentation de la subvention communale pour le même montant.

2. Suite à une erreur de saisie, une annulation de titre de recette de l'année 2021 sur le portage de repas doit être passée en 2022 pour 250,00 € (compte 673). Un crédit du même montant est inscrit au 706 pour équilibrer cette dépense.

3. Le 28 avril 2022, la commission permanente du CCAS a décidé d'annuler le remboursement d'une avance remboursable de 480,00 € qui avait été consenti à un bénéficiaire du FEE (Fond Energie Eau).

Cette annulation apparaît au compte 2764 et est financée par une diminution de crédits au compte 2314.

Aussi, au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration d'inscrire les modifications suivantes :

Compte	Désignation	TOTAL
Dépenses de fonctionnement:		
60632	Fournitures de petit équipement	13 000,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	250,00 €
TOTAL		13 250,00 €
Recettes de fonctionnement:		
706	Prestations de services	250,00 €
7474	Communes	13 000,00 €
TOTAL		13 250,00 €
Dépenses d'investissement:		
2314	Construction	- 480,00 €
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	480,00 €
TOTAL		- €

Ceci exposé :

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les inscriptions budgétaires 2022 du budget CCAS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a voté la décision modificative tel que présentée ci-dessus ; Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Informations diverses

Analyse des Besoins Sociaux

Pour information, la phase « interrogation de la population » de l'analyse des besoins sociaux est en cours via les réseaux sociaux et un mailing fait à l'ensemble des associations, élus, partenaires de la commune et des utilisateurs de l'ensemble des services de la commune afin d'inciter la population à y participer largement. Clôture de la consultation le 31 juillet.

Les écoles également ont été sollicitées par le biais de leur liste de diffusion et une publication a été faite sur le portail famille. Une publication régulière sur Facebook est programmée.

Mais cela ne concerne que les gens « connectés » !

C'est pour cela que des formulaires papiers ont été déposés et distribués :

- Dans les services communaux,
- Par le SSIAD, l'ADMR et AMPER et le portage de repas lors de leurs tournées,
- Au Loch Info Service et à l'ESAT,
- À la malle des malins et à l'aide alimentaire.

Agora et le Club des Ajoncs ont été particulièrement ciblés ainsi que l'aide alimentaire et le secours catholique.

Il est également prévu :

- Déplacement à l'ESAT le mardi 21 juin pour rencontrer les travailleurs lors de leur prise de poste matinale,
- Déplacement à l'EPSM le jeudi 23 juin afin de « toucher » particulièrement les familles d'enfants porteurs de handicap,
- Déplacement à l'EHPAD le mercredi 7 juillet pour recueillir la parole des résidents.

Un affichage a été effectué dans l'ensemble des établissements habituellement visés.

Pour avoir le plus de retours possibles, le CCAS est allé à la rencontre des Grégamistes sur des lieux stratégiques (commerces, marché hebdomadaire, entrée et sortie des services, place du village...). Pour effectuer cette action, 2 à 4 jeunes du dispositif « Argent de Poche » ont été accueillis et encadrés par du personnel du CCAS au cours de la semaine 27.

À ce jour, et après 1 mois de consultation, 10% des foyers grégamistes ont répondu à ce questionnaire.

Il est important, pour la pertinence de cette analyse, de recueillir le plus de réponses possibles pour atteindre dans l'idéal 30%. L'ABS de GMVA avait recueillis 1,5% de réponses sur l'ensemble des communes du marché.

Les 3 groupes de travail thématiques ont été menés et les échanges forts intéressants. Les comptes-rendus de ces rencontres seront finalisés courant août. Les préconisations vous seront présentées lors du COPIL de restitution.

Des entretiens exploratoires avec des acteurs clefs sont prévus et feront également l'objet de comptes rendus.

À suivre...

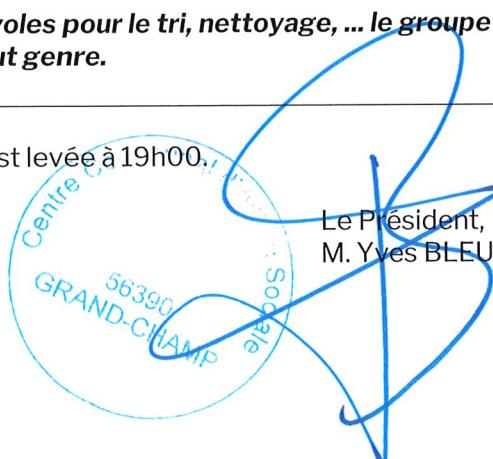
Succession de Mme Vaillant : un vide-maison organisé au profit du CCAS

Le Manoir de Kéroliard ouvre ses portes : la Malle des Malins organise un vide maison tous publics les 23 et 24 juillet 2022. Auparavant, une vente « privée », à destination des bénévoles, voisins ainsi qu'aux élus et agents, se tiendra le 21 juillet de 16h00 à 21h00.

Un grand merci à l'ensemble des bénévoles pour le tri, nettoyage, ... le groupe n'a pas compté son temps pour la mise en valeur des objets en tout genre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

La Secrétaire,
Mme Françoise CONFUCIUS



Le Président,
M. Yves BLEUNVEN

